



Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 13
Conseillers votants : 14
Procuration : 1
Quorum : 8

Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20250114-2025-03-DE
Date de télétransmission : 21/01/2025
Date de réception préfecture : 21/01/2025

**SÉANCE du MARDI 14 JANVIER 2025 A
19.00**

Sous la présidence de M. Camille BADER, Maire

Le MARDI 14 JANVIER 2025 A 19H00, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille, BILGER Lily, BILGER Thomas, BAUER Fabien, DECHAUX Nicolas, KLEIN Monique, LOEHR Nathalie, MOURER Isabelle, MARTINI Camille, OSWALT Pascal, RENARD Anne, STRUB Alexandre, SPANO Georges

Membres absents excusés : BORNERT Julien, KLEIN Olivier,

Procuration : KLEIN Olivier donne procuration à STRUB Alexandre

Secrétaire de séance : BAUER Fabien

Retardataire : SPANO Georges et BILGER Thomas rejoignent la séance à 19h28 et prennent part au vote à partir du 3^{ème} point du PV.

5. Institutions et vie publique
5.2 fonctionnements des assemblées
2025.01 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Pour assurer cette fonction lors de la séance d'aujourd'hui, le conseil municipal propose de désigner M. BAUER Fabien.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE M BAUER FABIEN** comme secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance,
FABIEN BAUER

Pour extrait conforme
Camille BADER, Maire



COMMUNE d'ECKWERSHEIM

EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20250114-2025-04-DE
Date de télétransmission : 21/01/2025
Date de réception préfecture : 21/01/2025

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 13
Conseillers votants : 14
Procuration : 1
Quorum : 8

SÉANCE du **MARDI 14 JANVIER 2025 A**
19.00

Sous la présidence de M. Camille BADER, Maire

Le MARDI 14 JANVIER 2025 A 19H00, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille, BILGER Lily, BILGER Thomas, BAUER Fabien, DECHAUX Nicolas, KLEIN Monique, LOEHR Nathalie, MOURER Isabelle, MARTINI Camille, OSWALT Pascal, RENARD Anne, STRUB Alexandre, SPANO Georges

Membres absents excusés : BORNERT Julien, KLEIN Olivier,

Procuration : KLEIN Olivier donne procuration à STRUB Alexandre

Secrétaire de séance : BAUER Fabien

Retardataire : SPANO Georges et BILGER Thomas rejoignent la séance à 19h28 et prennent part au vote à partir du 3^{ème} point du PV.

2025.02 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 01 OCTOBRE 2024

Le procès-verbal de la séance du 01 OCTOBRE 2024 a été approuvé à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,
Fabien BAUER

Pour extrait conforme
Camille BADER, Maire





COMMUNE d'ECKWERSHEIM

EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20250114-2025-05-A1
Date de télétransmission : 21/01/2025
Date de réception préfecture : 21/01/2025

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 13
Conseillers votants : 14
Procuration : 1
Quorum : 8

SÉANCE du **MARDI 14 JANVIER 2025 A**
19.00

Sous la présidence de M. Camille BADER, Maire

Le MARDI 14 JANVIER 2025 A 19H00, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille, BILGER Lily, BILGER Thomas, BAUER Fabien, DECHAUX Nicolas, KLEIN Monique, LOEHR Nathalie, MOURER Isabelle, MARTINI Camille, OSWALT Pascal, RENARD Anne, STRUB Alexandre, SPANO Georges

Membres absents excusés : BORNERT Julien, KLEIN Olivier,

Procuration : KLEIN Olivier donne procuration à STRUB Alexandre

Secrétaire de séance : BAUER Fabien

Retardataire : SPANO Georges et BILGER Thomas rejoignent la séance à 19h28 et prennent part au vote à partir du 3^{ème} point du PV.

2025.03 PLACEMENT DES FONDS DE L'EMPRUNT SUR UN COMPTE A TERME

Monsieur le Maire rappelle que l'emprunt a été souscrit sur une durée de 25 ans à un taux fixe de 1.05%.

Compte tenu des disponibilités en trésorerie dont bénéficie la commune, le recours à des produits de placement financiers permettrait de générer des produits financiers.

Les placements réalisés par les collectivités doivent être déposés exclusivement auprès de l'état et sont soumis à des conditions strictes, en particulier quant à la provenance des fonds et les placements autorisés.

Le rendement des comptes à termes est l'un des rares placements autorisés pour les collectivités. La durée (de 1 à 12 mois) et le montant de placement doivent être déterminés au préalable, les sommes placées étant bloquées pendant la durée du compte à terme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le placement des fonds sur un compte à terme
- **FIXE** le montant à placer à 500.000 €
- **FIXE** la durée du compte à terme à 3 mois.
- **AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces relatives à ces placements.

Adopté à l'unanimité dont 1 procuration

Le secrétaire de séance,
Fabien BAUER

Pour extrait conforme
Camille BADER, Maire





COMMUNE d'ECKWERSHEIM

EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20250114-2025-06-DE
Date de télétransmission : 21/01/2025
Date de réception préfecture : 21/01/2025

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 13
Conseillers votants : 14
Procuration : 1
Quorum : 8

SÉANCE du **MARDI 14 JANVIER 2025 A**
19.00

Sous la présidence de M. Camille BADER, Maire

Le MARDI 14 JANVIER 2025 A 19H00, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille, BILGER Lily, BILGER Thomas, BAUER Fabien, DECHAUX Nicolas, KLEIN Monique, LOEHR Nathalie, MOURER Isabelle, MARTINI Camille, OSWALT Pascal, RENARD Anne, STRUB Alexandre, SPANO Georges

Membres absents excusés : BORNERT Julien, KLEIN Olivier,

Procuration : KLEIN Olivier donne procuration à STRUB Alexandre

Secrétaire de séance : BAUER Fabien

Retardataire : SPANO Georges et BILGER Thomas rejoignent la séance à 19h28 et prennent part au vote à partir du 3^{ème} point du PV.

2025.04 OUVERTURE ANTICIPEE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BP

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L. 4312-6.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2024 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») : **3 164 660 €**

Accusé de réception en préfecture
N° de télétransmission : 2110112025
Date de télétransmission : 21/01/2025
Date de dépôt en préfecture : 21/01/2025

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de **791 165 €, soit 25% de 3 164 660 €.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

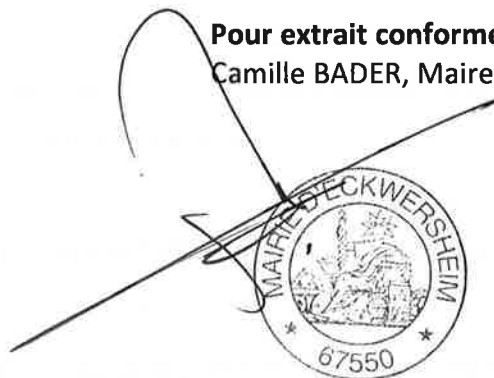
- **ACCEPTE** l'ouverture anticipée des dépenses d'investissement dans les conditions exposées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité dont 1 procuration

Le secrétaire de séance,
Fabien BAUER



Pour extrait conforme
Camille BADER, Maire





COMMUNE d'ECKWERSHEIM

EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20250114-2025-07-DE
Date de télétransmission : 21/01/2025
Date de réception préfecture : 21/01/2025

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 13
Conseillers votants : 14
Procuration : 1
Quorum : 8

SÉANCE du MARDI 14 JANVIER 2025 A
19.00

Sous la présidence de M. Camille BADER, Maire

Le MARDI 14 JANVIER 2025 A 19H00, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille, BILGER Lily, BILGER Thomas, BAUER Fabien, DECHAUX Nicolas, KLEIN Monique, LOEHR Nathalie, MOURER Isabelle, MARTINI Camille, OSWALT Pascal, RENARD Anne, STRUB Alexandre, SPANO Georges

Membres absents excusés : BORNERT Julien, KLEIN Olivier,

Procuration : KLEIN Olivier donne procuration à STRUB Alexandre

Secrétaire de séance : BAUER Fabien

Retardataire : SPANO Georges et BILGER Thomas rejoignent la séance à 19h28 et prennent part au vote à partir du 3^{ème} point du PV.

2025.05 CONVENTION ECLAIRAGE SHU

L'éclairage extérieur du club, essentiel pour assurer la sécurité des cavaliers et des chevaux lors des entraînements organisés en fin de journée ou en début de soirée, est aujourd'hui inadapté.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre en charge les travaux de renouvellement de l'éclairage extérieur des installations du club hippique.

Le soutien de la commune au club hippique s'inscrit dans le cadre des aides accordées aux associations locales afin de garantir la continuité de leurs activités et le maintien de la qualité des infrastructures.

Cette aide financière sous forme de prise en charge initiale de travaux de renouvellement de l'éclairage s'inscrit dans cette tradition de soutien associatif.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise CITEOS et les couts sont estimés à 32.442,80 € HT. Le club hippique s'engage à rembourser l'intégralité des travaux (30% sont déduits du cout total) en effectuant des paiements mensuels d'un montant de 400 € sur une période de 63 mois, à savoir du 01/01/2025 au 31/03/2030.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la prise en charge des travaux par la commune
- **AUTORISE** le maire à signer la convention formalisant les engagements respectifs de la commune et du club hippique

**Adopté par 13 VOIX POUR dont 1
procuration
1 ABSTENTION (Nathalie LOEHR)**

Le secrétaire de séance,
Fabien BAUER

Pour extrait conforme
Camille BADER, Maire





COMMUNE d'ECKWERSHEIM

EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20250114-2025-08-DE
Date de télétransmission : 21/01/2025
Date de réception préfecture : 21/01/2025

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 13
Conseillers votants : 14
Procuration : 1
Quorum : 8

SÉANCE du MARDI 14 JANVIER 2025 A 19.00

Sous la présidence de M. Camille BADER, Maire

Le MARDI 14 JANVIER 2025 A 19H00, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille, BILGER Lily, BILGER Thomas, BAUER Fabien, DECHAUX Nicolas, KLEIN Monique, LOEHR Nathalie, MOURER Isabelle, MARTINI Camille, OSWALT Pascal, RENARD Anne, STRUB Alexandre, SPANO Georges

Membres absents excusés : BORNERT Julien, KLEIN Olivier,

Procuration : KLEIN Olivier donne procuration à STRUB Alexandre

Secrétaire de séance : BAUER Fabien

Retardataire : SPANO Georges et BILGER Thomas rejoignent la séance à 19h28 et prennent part au vote à partir du 3^{ème} point du PV.

2025.06 AJUSTEMENT DU PROGRAMME 2025 DES PROJETS SUR L'ESPACE PUBLIC : EMS

Monsieur le Maire informe que le conseil de l'Eurométropole de Strasbourg souhaite prendre acte prochainement par délibération, de l'ajustement des projets sur l'espace public dans les domaines de la voirie, plan vélo, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau, assainissement, Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU).

Le projet de travaux prévus pour Eckwersheim

- Accompagnement lotissement : Rue de l'Ecluse, apaisement vitesse 25.000€
- Réfection : rue des champs : 3.000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'ajustement du programme 2025 des projets sur l'espace public dans les domaines de la voirie, plan vélo, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau, assainissement, Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) comme suit :

Opération	2025EC W02	ECKWERSHEIM				Études et travaux				1																																		
Site projet	ACCOMPAGNEMENT LOTISSEMENT - apaisement vitesse, rue de l'Ecluse, rue des Fleurs, rue du Canal																																											
Financement	11	Local	Local	Fin	Local					TTC																																		
Montant		25 000 €									25 000 €																																	
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>Montant</td> <td>MOE</td> <td>Externe</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="11" style="text-align: center;">Total délégué EMS</td> </tr> <tr> <td colspan="11" style="text-align: right;">25 000 €</td> </tr> </table>											Montant	MOE	Externe										Total délégué EMS											25 000 €										
Montant	MOE	Externe																																										
Total délégué EMS																																												
25 000 €																																												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>Montant</td> <td colspan="2">Amélioration sécurité</td> <td colspan="2">Voie de desserte</td> <td colspan="2">Règlement</td> <td colspan="2">Taxe en profondeur</td> <td>Type Marché</td> <td>NAPA</td> <td>25 000 €</td> </tr> <tr> <td colspan="11" style="text-align: center;">Total délégué EMS</td> </tr> <tr> <td colspan="11" style="text-align: right;">25 000 €</td> </tr> </table>											Montant	Amélioration sécurité		Voie de desserte		Règlement		Taxe en profondeur		Type Marché	NAPA	25 000 €	Total délégué EMS											25 000 €										
Montant	Amélioration sécurité		Voie de desserte		Règlement		Taxe en profondeur		Type Marché	NAPA	25 000 €																																	
Total délégué EMS																																												
25 000 €																																												
Opération	2025EC W01	ECKWERSHEIM				Études et travaux				2																																		
Site projet	RUE DES CHAMPS - chaussée - refecton portelles du revêtement																																											
Financement	11	Local	Local	Fin	Local					TTC																																		
Montant		3 000 €									3 000 €																																	
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>Montant</td> <td>MOE</td> <td>Externe</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="11" style="text-align: center;">Total délégué EMS</td> </tr> <tr> <td colspan="11" style="text-align: right;">3 000 €</td> </tr> </table>											Montant	MOE	Externe										Total délégué EMS											3 000 €										
Montant	MOE	Externe																																										
Total délégué EMS																																												
3 000 €																																												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>Montant</td> <td colspan="2">Etat d'entretien</td> <td colspan="2">Voie de desserte</td> <td colspan="2">Réfection</td> <td colspan="2">Taxe en double profondeur</td> <td>Type Marché</td> <td>NAPA</td> <td>3 000 €</td> </tr> <tr> <td colspan="11" style="text-align: center;">Total délégué EMS</td> </tr> <tr> <td colspan="11" style="text-align: right;">3 000 €</td> </tr> </table>											Montant	Etat d'entretien		Voie de desserte		Réfection		Taxe en double profondeur		Type Marché	NAPA	3 000 €	Total délégué EMS											3 000 €										
Montant	Etat d'entretien		Voie de desserte		Réfection		Taxe en double profondeur		Type Marché	NAPA	3 000 €																																	
Total délégué EMS																																												
3 000 €																																												

Adopté à l'unanimité

Le secrétaire de séance,
Fabien BAUER

Pour extrait conforme
Camille BADER, Maire





COMMUNE d'ECKWERSHEIM

EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20250114-2025-09-DE
Date de télétransmission : 21/01/2025
Date de réception préfecture : 21/01/2025

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 13
Conseillers votants : 14
Procuration : 1
Quorum : 8

SÉANCE du MARDI 14 JANVIER 2025 A
19.00

Sous la présidence de M. Camille BADER, Maire

Le MARDI 14 JANVIER 2025 A 19H00, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille, BILGER Lily, BILGER Thomas, BAUER Fabien, DECHAUX Nicolas, KLEIN Monique, LOEHR Nathalie, MOURER Isabelle, MARTINI Camille, OSWALT Pascal, RENARD Anne, STRUB Alexandre, SPANO Georges

Membres absents excusés : BORNERT Julien, KLEIN Olivier,

Procuration : KLEIN Olivier donne procuration à STRUB Alexandre

Secrétaire de séance : BAUER Fabien

Retardataire : SPANO Georges et BILGER Thomas rejoignent la séance à 19h28 et prennent part au vote à partir du 3^{ème} point du PV.

2025.07 ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du courrier de la trésorerie faisant état des restes à recouvrer présentés en non-valeurs irrécouvrables.

L'admission en non-valeurs décharge le comptable public mais n'éteint pas la dette du redevable lequel peut toujours être poursuivi en cas de retour à meilleure fortune.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE de prendre en charge ces cotes irrécouvrables d'un montant de 455.25 €**

N° de la liste des cotes irrécouvrable qui sera jointe au mandat :
7256340933

Adopté à l'unanimité

Le secrétaire de séance,
Fabien BAUER

Pour extrait conforme
Camille BADER, Maire



COMMUNE d'ECKWERSHEIM

EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20250114-2025-10-DE
Date de télétransmission : 21/01/2025
Date de réception préfecture : 21/01/2025

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 13
Conseillers votants : 14
Procuration : 1
Quorum : 8

SÉANCE du MARDI 14 JANVIER 2025 A
19.00

Sous la présidence de M. Camille BADER, Maire

Le MARDI 14 JANVIER 2025 A 19H00, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille, BILGER Lily, BILGER Thomas, BAUER Fabien, DECHAUX Nicolas, KLEIN Monique, LOEHR Nathalie, MOURER Isabelle, MARTINI Camille, OSWALT Pascal, RENARD Anne, STRUB Alexandre, SPANO Georges

Membres absents excusés : BORNERT Julien, KLEIN Olivier,

Procuration : KLEIN Olivier donne procuration à STRUB Alexandre

Secrétaire de séance : BAUER Fabien

Retardataire : SPANO Georges et BILGER Thomas rejoignent la séance à 19h28 et prennent part au vote à partir du 3^{ème} point du PV.

2025.08 MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET

Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles L 313-1 et L 542-1 et suivants du code général de la fonction publique, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet créé initialement pour une durée de 20 heures par semaine par délibération 22 mai 2012 à 18 heures par semaine à compter du 01/02/2025.

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné.

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 313-1 et L 542-1 et suivants,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de réduire le temps de travail de l'adjoint technique territorial de 10%
- de porter la durée du temps de travail territorial créée initialement pour une durée de 20 heures à 18 heures.
- de modifier ainsi le tableau des emplois ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le secrétaire de séance,
Fabien BAUER

Pour extrait conforme
Camille BADER, Maire

Adopté à l'unanimité





COMMUNE d'ECKWERSHEIM

EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20250114-2025-11-DE
Date de télétransmission : 21/01/2025
Date de réception préfecture : 21/01/2025

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 13
Conseillers votants : 14
Procuration : 1
Quorum : 8

SÉANCE du MARDI 14 JANVIER 2025 A
19.00

Sous la présidence de M. Camille BADER, Maire

Le MARDI 14 JANVIER 2025 A 19H00, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille, BILGER Lily, BILGER Thomas, BAUER Fabien, DECHAUX Nicolas, KLEIN Monique, LOEHR Nathalie, MOURER Isabelle, MARTINI Camille, OSWALT Pascal, RENARD Anne, STRUB Alexandre, SPANO Georges

Membres absents excusés : BORNERT Julien, KLEIN Olivier,

Procuration : KLEIN Olivier donne procuration à STRUB Alexandre

Secrétaire de séance : BAUER Fabien

Retardataire : SPANO Georges et BILGER Thomas rejoignent la séance à 19h28 et prennent part au vote à partir du 3^{ème} point du PV.

2025.09 MISE A L'HONNEUR DES SPORTIFS

Afin de récompenser et mettre à l'honneur les sportifs de haut niveau de notre commune, Le maire propose d'octroyer des cartes cadeaux LA POSTE d'une valeur de 30€ à chacun des sportifs comme suit :

Club FOOT :

1. Kevin VELTZ
2. Valentin SCHOPP
3. Thomas HAEMMERLE

VCE :

1. Amandine MULLER
2. Philippe GERTZ
3. Nicolas SUTTER
4. Louison OHL
5. Simon SCHWARTZ

CAP

1. Stéphanie CHARLET
2. Tiphany VERRON
3. Magalie LARSONNEUR
4. Claire BRAND

SHU

1. Oriane SCHAUB
2. Amélie SCHAUB

La valeur totale des cartes cadeaux de la Poste délivrée aux sportifs est de 420 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE l'octroi des cartes cadeaux aux sportifs de la commune pour une valeur de 420€.

Adopté à l'unanimité

Le secrétaire de séance,
Fabien BAUER

Pour extrait conforme
Camille BADER, Maire





COMMUNE d'ECKWERSHEIM

EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20250114-2025-12-DE
Date de télétransmission : 21/01/2025
Date de réception préfecture : 21/01/2025

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 13
Conseillers votants : 14
Procuration : 1
Quorum : 8

SÉANCE du MARDI 14 JANVIER 2025 A
19.00

Sous la présidence de M. Camille BADER, Maire

Le MARDI 14 JANVIER 2025 A 19H00, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille, BILGER Lily, BILGER Thomas, BAUER Fabien, DECHAUX Nicolas, KLEIN Monique, LOEHR Nathalie, MOURER Isabelle, MARTINI Camille, OSWALT Pascal, RENARD Anne, STRUB Alexandre, SPANO Georges

Membres absents excusés : BORNERT Julien, KLEIN Olivier,

Procuration : KLEIN Olivier donne procuration à STRUB Alexandre

Secrétaire de séance : BAUER Fabien

Retardataire : SPANO Georges et BILGER Thomas rejoignent la séance à 19h28 et prennent part au vote à partir du 3^{ème} point du PV.

2025.10 SUBVENTION BEL AGE

Vu la demande présentée par Mme Lily BILGER, Présidente de l'association du Bel Age tendant à obtenir une participation financière de la commune pour les frais de déplacements des formateurs bénévoles liés aux sessions des cours informatiques.

Les frais de déplacement des 3 formateurs bénévoles s'élèvent à 472.68 €

Il est proposé au conseil municipal d'octroyer une subvention de 480 € au Bel Age afin de contribuer financièrement à ces dépenses.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la subvention de 480 € à l'association le Bel Age

Adopté par 13 VOIX POUR
Dont 1 procuration
1 ABSTENTION (Lily BILGER)

Le secrétaire de séance,
Fabien BAUER

Pour extrait conforme
Camille BADER, Maire

